

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 05 avril 2023

Date d'affichage : 05 avril 2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- trois et le treize avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUIIS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER- DOMEIZEL – GARCIN- KURKDJIAN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI – RICCI - LAFOND Martine

Messieurs GUIIS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER- SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GUIIS-SPENGLER) - BRETTE (pouvoir à M. VIAL) -Mme COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD)

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 039-23

Adoption budget primitif 2023 – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 15.03.2022,

Vu l'avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GAGGIOLI présentant le projet de budget en investissement et en fonctionnement annexé à la présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401339-20230413-DELIB03923-BF

Accusé certifié exécutoire
Après en avoir délibéré,

Réception par le préfet : 18/04/2023
Affichage : 18/04/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 annexé à la présente :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
10.00 €	0.00 €	10.00 €
Résultat reporté	+	43 461.40 €
	=	43 471.40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
0.00 €	28 251.40€	28 251.40 €
Résultat reporté	+	68 297.54 €
Affectation cpte 1068	+	0.00 €
	=	96 548.94 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
15 220.00 €	28 251.40 €	43 471.40 €
		43 471.40 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations		TOTAL
Réelles	d'ordre	
96 548.94 €	0.00 €	96 548.94 €
Résultat reporté		0.00 €
		96 548.94 €

PRECISE que le budget 2023 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22.11.1995 (publiée au JO le 24.4.1996)

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire



Eric SEGURRA Secrétaire de séance

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois